

18 avril 2017 : SYNTHÈSE sur les auditions des candidats ou leurs représentants sur les politiques d'innovation

Elections PRÉSIDENTIELLES 2017 :
Les PROGRAMMES d'INNOVATION des Candidats restent INSUFFISANTS

Le collectif Innovation 2017 a été créé en juin 2016 avec l'idée de développer le thème de l'innovation dans la campagne électorale 2017. Pour cela, nous avons élaboré un questionnaire adressé à chaque candidat et nous avons proposé à ces candidats d'engager un débat avec nous sur les possibilités et les besoins d'une politique d'innovation. Ce faisant, notre idée était de détecter des points communs et donc des possibilités de consensus.

À moins d'une semaine du 1er tour des élections présidentielles, neuf candidats¹ ont donné des réponses au questionnaire du Collectif ou sont venus débattre avec nous². A l'issue de ces débats, le collectif INNOVATION 2017 qui comprend les principaux animateurs de l'écosystème français d'innovation regrette de devoir souligner la faiblesse de la plupart des programmes « innovation » des candidats, tout en soulignant aussi l'existence d'éléments de consensus qui pourraient permettre de construire une société innovante dans le futur :

La faiblesse des politiques d'innovation : l'innovation est l'un des vecteurs incontournables de sortie de crise, mais reste malheureusement un thème accessoire pour les candidats à l'élection présidentielle de 2017. Certains candidats ont une vision de l'innovation limitée au numérique, ce qui les conduit à sous-estimer l'ampleur des questions juridiques et sociales. Ils ne perçoivent pas l'importance de l'organisation de l'Etat pour accompagner cette évolution alors même que la demande pour « plus d'Etat » est clairement exprimée par les candidats eux-mêmes. Un des candidats a un programme cohérent sur le plan de l'innovation, avec une organisation audacieuse de l'entrepreneuriat qui reçoit la mission institutionnelle d'ouvrir la voie du progrès à toute la société; mais l'Etat n'est pas organisé en conséquence pour accompagner cette mission et la coordination nous semble insuffisante.

Les autres programmes sont beaucoup plus généralistes et l'innovation n'apparaît pas comme une préoccupation centrale. Pour certains, l'innovation n'est même pas un moyen de sortir de la crise ! Pour la plupart, le choix entre une politique d'innovation et une politique keynésienne de relance par la demande, sera probablement cornélien !

Dans ces conditions, la question du financement est négligée par la quasi-totalité et les chiffres évoqués ne sont pas à la hauteur des enjeux. Quant à la perspective européenne elle est inexistante. Or l'Europe vient de se doter d'un Conseil Européen de l'Innovation et développe d'importants programmes.

1

□ Les Candidats qui ont répondu au questionnaire écrit puis sont venus débattre sont : François Fillon, Marine Le Pen, Jean-Luc Mélenchon, Emmanuel Macron, Nicolas Dupont-Aignan, Nathalie Artaud et Benoit Hamon
Un candidat a répondu au questionnaire écrit, sans venir débattre : Philippe Poutou
Un Candidat est venu débattre sans répondre au questionnaire écrit : Jacques Cheminade,
Les candidats qui n'ont répondu à aucune proposition sont François Asselineau et Jean Lassalle

2

□ Auditions débats de 1 heure, organisées le jeudi 6 avril, lundi 10 avril, jeudi 13 avril et le mardi 18 avril.

Les possibilités d'un consensus limité : Néanmoins, les réponses montrent qu'il existe un quasi-consensus sur l'existence de certaines thématiques : le crédit d'impôt recherche, l'entrepreneuriat, la sortie de crise, l'orientation de l'épargne vers le financement de l'innovation ou le principe de précaution sont autant de thématiques partagées par le plus grand nombre mais les directions envisagées et les moyens divergent.

Ainsi, alors qu'un consensus partiel semble se dessiner autour de l'idée de développer une « précaution » viable, et malgré les débats récents (lors du vote de la Loi Macron et à l'OPECST), on ne voit pas apparaître de solution consensuelle sur les mesures à prendre : suppression ou modification du principe actuel, mise en place d'un principe d'innovation ou élargissement des possibilités d'expérimentation. De même, il sera difficile de trouver un consensus sur le financement de l'innovation avec une double ligne de fracture sur le coût du risque et le partage de la valeur créée.

Les candidats doivent faire des propositions plus abouties dans ce domaine. Il en va de l'avenir de notre économie et de la capacité de nos entreprises, notamment les PME, à rester compétitives tout en créant des emplois !

Synthèse préparée par Patrice Noailles-Siméon, Secrétaire Général du Collectif Innovation 2017

31 Bd de la Tour Maubourg – 75007 Paris - Tél 09 51 63 99 22 – Mob. 07 82 23 32 65.

Annexe 1

Les questions posées par écrit aux candidats

1 – Innovation et emploi

Cette question technique a fait l'objet de nombreux travaux, mais reste l'objet d'un débat.

Pensez-vous que l'innovation soit la clé de la réponse au problème de l'emploi à terme ? Comment faire de l'innovation une réponse efficace au chômage dans notre pays ?

2 – Stimuler l'entrepreneuriat

La dynamique entrepreneuriale des USA comme celle de l'Allemagne constitue l'une des principales raisons de leur succès en matière d'innovation. En France, l'entrepreneur court le même risque (9 échecs sur 10), mais en cas d'échec, il subit en plus un risque social de déclassement très difficile à surmonter dans notre pays. L'innovateur-entrepreneur n'a pas encore sa vraie place dans la société française.

Quelles mesures comptez-vous prendre pour stimuler l'entrepreneuriat français ? Notamment pour attirer encore plus de personnes de qualité, éventuellement étrangères ? Et aussi, pour prendre en compte les entrepreneurs en situation d'échec ?

3 - Financer l'innovation et lui donner une dimension mondiale

La capacité de financement de la « chaîne d'innovation » en France, depuis la start-up jusqu'aux « licornes » nécessite une hausse en volume et en qualité pour être au niveau des leaders européens.

Êtes-vous prêt à renforcer le capital-innovation français (y compris les Business Angels) en lui donnant davantage de moyens pour financer l'innovation ? Dans l'affirmative quels moyens mettez-vous en œuvre pour y parvenir ?

4 – La recherche et la formation

La recherche et la formation supérieure restent les fondements de l'innovation à long terme. Mais la valorisation financière de la recherche ne suffit pas à la financer dans les circonstances actuelles et l'excellence de la formation est un objectif coûteux.

Comment peut-on durablement répondre au défi du financement d'une maîtrise scientifique accrue permettant d'augmenter le transfert de savoir-faire, de la recherche à l'économie ? Comment peut-on resserrer les liens entre formation, recherche et entreprises ?

5 – La mission de l'Etat

Depuis 1986, le ministère de la Recherche reste arrimé au Ministère de l'Enseignement. Aujourd'hui, l'innovation relève de l'économie, des Finances, de la Recherche, voire du Premier ministre.

Quelle est la mission de l'Etat dans une société française innovante, comment peut-il l'organiser et la coordonner avec l'Europe ?

6 – Rétablir un consensus favorable à l'innovation

L'adoption et la mise en œuvre du principe de précaution a provoqué en France une réaction de blocage qui fait débat.

Comment peut-on sortir de ce blocage ? Faut-il modifier, abroger ou compléter ce principe de précaution ? Y a-t-il des modèles étrangers ?

7 – La révolution juridique

Les concepts fondamentaux du droit, depuis le droit civil jusqu'au droit du travail, en passant par la propriété intellectuelle, sont bousculés par les technologies nouvelles, notamment le numérique. La France, pays des droits de l'Homme et du Code civil, se doit d'être à l'avant-garde de la pensée dans ce domaine.

Souscrivez-vous à cette démarche d'adaptation juridique et comment comptez-vous l'organiser ? »

Les réponses au questionnaire sont disponibles sur le site www.ci2017.org

Les enregistrements des débats sont aussi disponibles sur le site www.ci2017.org

Annexe 2 Analyse détaillée / Document de travail

La France est à mi-chemin d'un consensus pour l'innovation

Sur l'innovation, nous souhaitons qu'un consensus national souple puisse s'établir rapidement, d'une nature comparable à celui de la Défense Nationale. Nous ne recherchions pas une unanimité, ni une unicité de politique, mais un consensus global sur l'objectif et les lignes de force de la politique à mener. Nous pensions définir les éléments de ce consensus principalement entre les grands courants de l'opinion publique tels qu'ils se concrétisent dans les élections ou les sondages récents. A ce jour, ce consensus concerne essentiellement les cinq candidats retenus par les grands médias pour les principaux débats : François Fillon, Marine Le Pen, Jean-Luc Mélenchon, Emmanuel Macron et Benoit Hamon. Nous publions néanmoins (sur le site www.ci2017.org) les réponses des autres candidats (Nicolas Dupont-Aignan, Nathalie Artaud, Philippe Poutou et Jacques Cheminade) et intégrons leurs réponses dans nos analyses.

A ce jour, nous avons donc :

- 7 réponses à notre questionnaire, avec 7 débats et 1 débat avec un candidat sans réponse écrite (M. Cheminade)

- 1 réponse écrite isolée (M. Poutou n'a pas donné suite à notre invitation à un débat).

Ces réponses et ces débats sur l'innovation montrent qu'il existe bien des points de consensus, mais ces réponses démontrent aussi que le sujet reste trop cantonné à des aspects techniques comme le numérique. L'innovation est absente du débat politique usuel et le thème est trop nouveau pour qu'un solide consensus soit défini avec un minimum de précision et sans que des aprioris idéologiques ne viennent brouiller les souhaits. A ce stade, c'est un peu comme si la France avait choisi le progrès, mais du « bout des lèvres », en y croyant à moitié !

L'INNOVATION & le PROGRÈS

L'innovation n'est pas un phénomène banal. Par son caractère additif, elle a permis au progrès un développement cumulatif du « toujours plus ». Ainsi, l'homme est sorti de sa condition primitive de soumission animale à la nature. Les intempéries et les épidémies ne sont plus les menaces terrifiantes du passé. Même la fièvre Ebola semble aujourd'hui maîtrisée par un vaccin. La faim a disparu, l'eau est disponible partout pour près de la moitié des humains. Les besoins essentiels sont comblés ou le seront dans un avenir proche.

Aujourd'hui, l'innovation permet d'apporter un confort de vie inconcevable voilà 200 ans à plus de la moitié de la population du monde. Le modèle de notre civilisation, avec un marché libre et une vie économique intense est devenue le modèle adopté par la quasi-totalité des pays membres de l'ONU.

Mais ce succès incroyable a son revers qui est l'extrême puissance de l'Homme qui de ce fait peut l'utiliser de manière excessive et endommager la nature. In fine, il pourrait mettre en péril l'avenir et les grands équilibres écologiques.

Le défi que nous devons relever est celui de continuer à progresser en donnant toujours plus à l'ensemble de l'humanité, tout en améliorant nos techniques pour être plus efficace, moins coûteux et donc en utilisant moins les ressources limitées de la terre.

Cet immense défi nécessite une résolution et une force que nous ne trouvons pas dans la plupart des déclarations très prudentes sur la « précaution » qui n'est pas toujours vécue comme un principe dynamique, mais comme une protection naturellement bloquante. L'innovation est alors implicitement perçue comme une menace et non comme une opportunité. Il est temps que les politiques soutiennent un vrai progrès ! C'est l'une des réponses que nous attendions de ce petit questionnaire. Les éléments de réponses sont plutôt encourageants, mais devraient être précisés et confirmés.

LES PREMIERS ÉLÉMENTS D'UN CONSENSUS : les sujets à traiter

En pratique nous avons relevé sept thèmes sur lesquels un consensus a pu ou pourrait s'établir mais les moyens de construire ce consensus sont souvent divergents.

1 – L'innovation pour l'emploi :

Sur cette idée, il existe aujourd'hui un véritable consensus sur la création d'emplois par l'innovation.

Notre idée fondamentale était d'obtenir un bon consensus, hormis les marxistes qui voient comme préalable à tout, la confiscation des biens de production qu'aucun membre du Collectif ne soutient. C'est un vrai consensus qui recouvre toutefois des politiques différentes depuis celle de JL Mélenchon qui veut lancer des grands programmes jusqu'à F. Fillon qui laisse aux entrepreneurs la capacité et la responsabilité de définir le monde économique de demain, en passant par Nicolas Dupont-Aignan qui occupe une position intermédiaire sur ces sujets.

2 - L'entrepreneuriat fait l'objet d'un réel consensus verbal probablement fondé sur le formidable succès du statut d'autoentrepreneur.

Toutefois, les modalités de ce consensus sont divergentes depuis la place centrale accordée par François Fillon (rejoint partiellement sur ce point par Emmanuel Macron), allant même jusqu'à la définition d'un nouvel « espace social » alors que d'autres n'en font qu'un artisan indépendant dans un monde de sous-traitance dominé par les grands donneurs d'ordre. Pour François Fillon, l'entrepreneuriat devient une « institution » économique et sociale en charge de l'innovation, alors que les autres ne font que prolonger un mouvement déclenché par l'autoentrepreneur et ne sont pas encore prêts à lui donner mission de moderniser la France. La position de JL Mélenchon est révélatrice de la percée de l'entrepreneuriat qu'il intègre dans son schéma de développement, mais en le cantonnant dans un rôle secondaire.

La place nouvelle de l'entrepreneur dans notre société doit encore faire l'objet d'un large débat pour que sa « fonction innovante » soit mieux définie et acceptée par tous les grands courants politiques.

3 – L'effort financier en faveur de l'innovation

Ce point ne concerne que les candidats qui souhaitent accélérer l'innovation. Les possibilités de financement privé de l'innovation (généralement dénommé capital risque et souvent opéré par des Business Angels) sont clairement de trois ordres : par des fonds publics (du type BPI, mais aussi régionalement), par des fonds défiscalisés comme le système ISF-TEPA (qui pourrait atteindre 5 Milliards d'euros si on le déplaçait) ou enfin par une dérivation de l'assurance-vie. Sur ce point, il ne reste plus qu'à faire les choix et à régler la vitesse d'augmentation des fonds de façon à éviter

la création d'une bulle. Mais il faudra au préalable s'entendre sur le partage des risques et des gains et donc sur les modalités de la défiscalisation. Or certains candidats refusent tout système d'avantage fiscal pour partager le risque.

Sur ce point du financement, l'importance accordée à l'intervention de la BPI, voire au simple prêt, montre que la réflexion politique sur le financement de l'innovation n'a pas encore intégré l'importance du capital-risque et des mécanismes fondamentaux de choix économiques associés à cette activité.

4 – Le développement de la formation professionnelle fait aussi l'unanimité, mais certains veulent la mettre sous la tutelle étroite de l'université tandis que d'autres veulent la sortir de cette tutelle et lui donner son autonomie sur le modèle de l'actuelle formation pour adultes. Ce sont les scories des combats idéologiques du passé et du temps sera nécessaire pour atteindre un compromis.

5 – La recherche : Le CIR recueille aussi un assez large soutien. Le débat sur le partage entre PME et grands groupes n'est pas évoqué par écrit, montrant ainsi une certaine solidité de ce consensus, certes très « pointu », mais réel. Seule Nathalie Artaud prend une position idéologique fortement opposée aux aides à l'innovation.

L'organisation de la recherche fait aussi l'objet d'un « faux » consensus. Il faut à la fois avoir des laboratoires performants, capables de se lancer dans la compétition européenne pour les « programmes », tout en gardant une certaine spécificité française. Ce débat reste ouvert.

6 – On s'accorde aussi assez bien sur les mots définissant la nécessité d'un Etat stratège et protecteur. Mais le sens des mots n'est pas le même selon les options politiques. Entre les partisans d'une assurance « confort de vie » et ceux de la lutte pour la survie, il faudra réaliser un arbitrage qui sera difficile dans un monde en perpétuel renouvellement. Cette « incertitude » sur le rôle réel de l'Etat se ressent dans l'absence de consensus sur l'organisation de l'Etat innovant : doit-il être spécialisé sur un domaine (le numérique) ou global ; le responsable au niveau du Gouvernement doit-il être politique (ministre ou secrétaire d'Etat) ou plus technique (Haut-Commissaire) ; la personne en charge de cette centralisation doit-elle être rattachée à Matignon ou à Bercy ? Et quels moyens faut-il lui donner ?

Sur ce sujet, certaines candidats proposent de créer au sein de l'Etat, une structure dédiée aux problèmes de l'innovation. Mais la compétence de cette structure est parfois limitée au numérique et sa forme varie depuis le Haut-Commissaire auprès du premier Ministre jusqu'au secrétaire d'Etat auprès du ministre des Finances. Ce n'est pas vraiment à la hauteur de l'enjeu. Pourquoi ne pas créer un Conseil National de l'Innovation sous la Présidence du Premier ministre, assisté d'un Ministre délégué à l'innovation auprès du Premier ministre, regroupant notamment l'actuel Conseil National du Numérique, le Conseil Consultatif National d'Ethique, le Conseil d'Analyse Economique et quelques autres organismes ?

7 – Enfin, le principe de précaution bénéficie d'un assez fort soutien fondé sur une crainte de la capacité supposée destructrice de la « technique ». Trop peu de candidats veulent équilibrer ce principe par une sorte de « devoir » d'innovation qui prolongerait le moteur de notre développement depuis 3 siècles : la conviction que nous sommes capables de trouver des solutions à la quasi-totalité des problèmes, pourvu qu'on ait l'audace de chercher, de prendre des risques et d'innover. Dans ces conditions, notamment de crainte, il faudra un long effort pour trouver un terrain d'entente libérant l'esprit d'entreprise et d'innovation, dans le cadre d'une législation et d'une jurisprudence raisonnables permettant de limiter les excès.

8 – La défense de notre système de valeurs et de nos Lois vient compléter ce tableau de consensus divergent. L'accord sur les mots fait place à une divergence des moyens alors que le processus de transformation de notre droit qui passe progressivement aux « normes » américaines devrait provoquer une réaction nationale plus forte. On se limite à traiter le cas du numérique mais on ne parle pas de l'innovation dans son ensemble qui pose des questions beaucoup plus larges, notamment dans le domaine des biotechnologies ou de la médecine. Tous les concepts fondamentaux de notre société vont être remis en cause par le « progrès ». Alors que plusieurs pays européens ont mis en place un Conseil National de l'Innovation, nous en restons au numérique, avec en arrière-plan une vision très technicienne de l'innovation.

.../...

LES LIMITES du CONSENSUS : les modalités

L'innovation est un terme nouveau en politique. Et l'on ressent bien souvent cette nouveauté sous la forme d'approximations dans le langage et les programmes. Cela ne nous surprend pas et légitime totalement notre démarche : il faut que l'innovation devienne un sujet central de la vie politique et qu'un débat fondamental s'instaure pour arriver sur ce sujet à un consensus global et solide à long terme.

1 - La forte nouveauté du sujet est attestée par plusieurs points :

- Le terme innovateur, présent dans les questions, n'est pas encore utilisé par nos politiques. Ils lui préfèrent le terme d'entrepreneur, plus général mais aussi plus ambiguë.

- La recherche est encore considérée par de nombreux candidats comme le meilleur support d'une politique d'innovation. C'est un ingrédient important, mais l'histoire récente et passée montre que cela n'est qu'un élément. L'aventure du PARC (Palo Alto Research Center) de Xerox est révélatrice de cette « limite ».

- Pour la plupart des candidats, il y a une confusion entre innovation et numérique. A l'heure des plateformes collaboratives, on comprend l'origine de la confusion, mais il faut bien prendre note du fait que l'innovation concerne toutes les activités humaines, depuis le séquençage de l'ADN, jusqu'à la construction d'habitations durables, en passant par des transports non polluants etc.

2 - La capacité à sortir de la crise par l'innovation ne dépasse pas vraiment la déclaration de principe : les modalités de cette sortie de crise et les moyens à mettre en œuvre ne sont pas précisés, notamment dans le domaine du Financement. Il ressort de cela une unité de façade avec des divergences fondamentales sur les moyens. Les dirigeants politiques français ont un « enthousiasme mesuré » pour l'innovation dont ils perçoivent parfois mieux les défauts (immédiats) que les avantages (à terme).

3 - Plus fondamentalement préoccupant, il existe une réelle divergence idéologique sur la place et le rôle de l'entrepreneur dans la société française entre M. Fillon qui en fait le « pilier » d'une nouvelle société ou Macron qui lui accorde un statut amélioré d'une part et M. Mélenchon qui ne voit en lui qu'un sous-traitant des grandes sociétés ou un fournisseur des administrations locales ou nationales, d'autre part.

4 - Très surprenant aussi, la vision très technique de l'innovation et son aspect principalement « numérique », comme si l'innovation se limitait à l'Internet, aux logiciels et plus récemment aux robots. Certes, le numérique concerne de nombreux secteurs de la société et de ce fait, il est assez

généraliste. Mais la révolution technologique ne concerne pas que le numérique et les questions ne sont pas simplement techniques.

5 – Le partage du risque et de la valeur créée reste un point important de divergences : depuis le rôle et le statut social de l'innovateur, ses risques de déclassement, les risques financiers des investisseurs et leur prix, les différences de perception, d'analyse et de positions des candidats sont très larges.

Comme l'électricité en son temps, la digitalisation touche tous les secteurs, mais n'est pas la seule question à régler. La voiture et l'avion sont venus compléter la révolution électrique. Les biotechnologies, les transports et l'énergie, sans oublier les techniques de l'écologie, accompagnent la révolution du numérique.

Les grands thèmes de l'innovation pour lesquels la digitalisation n'est qu'une des questions à régler sont nombreux, depuis les biotechnologies avec leurs effets sans fin sur la vie, la définition de la vie privée, la pollution et la gestion des déchets (la naissance d'une économie circulaire), le partage des richesses nouvelles, la gestion internationale des rapports de force (avec le TNP nucléaire principalement) etc.

6 – En pratique, il faut que nos responsables politiques prennent la mesure d'une révolution qui dépasse largement le numérique et qui oblige à regarder plus loin, à anticiper, la montée en puissance des pays qui sauront aller –dans tous les domaines- à la vitesse de l'innovation. Et cela semblerait justifier l'idée d'une délégation interministérielle à l'innovation, plutôt que limitée au numérique dans un ministère. La révolution technique et sociale en cours devrait être « accompagnée » sinon organisée, voire dirigée, au niveau du Premier ministre.

Certains candidats sont bloqués par le côté apparemment inégalitaire du progrès technique et de la richesse qui en résulte. Nous sommes conscients que c'est une question importante et nous pensons que le partage du risque et de la richesse constitue une question économique et sociale importante mais à la condition que l'innovation existe et crée une richesse à partager.

En arrière-plan de ces débats, on retrouve l'acceptation ou le rejet du marché comme instrument de régulation économique. Ses imperfections évidentes font oublier ses qualités bien établies depuis Hayek. Certains refusent de voir qu'il y a un marché du risque (pour l'investissement), que le choix des consommateurs est assez rarement faussé par la concurrence déloyale, qui elle-même n'est pas que le fait de capitalistes privés. Il existe une possibilité de traiter progressivement, au cas par cas, ces questions, mais cela nécessitera de longs travaux.

Organiser le lent GLISSEMENT vers une SOCIÉTÉ ENTREPRENEURIALE ?

Faut-il être déçu de cet état des choses ou se réjouir du début de construction d'un consensus ? Ce consensus limité existe et l'avenir permettra de le consolider. Sur ce sujet très nouveau de l'innovation, délaissé par le débat politique depuis longtemps, nous sommes donc à mi-chemin sur la voie de la construction d'un certain consensus.

Ce consensus sera-t-il celui d'une société plus entrepreneuriale qu'aujourd'hui comme le laisse supposer le fort succès du statut d'auto-entrepreneur ? Ou sera-t-il un compromis plus complexe entre un Etat protecteur et un marché sous contrôle ?

C'est en répondant à ces interrogations que les consensus apparaîtront.

CONCLUSION : Sept mesures d'urgence pour commencer

Comment démarrer ? Par quelles mesures peut-on espérer relancer la machine. Le secrétariat du COLLECTIF suggère sept idées à approfondir :

1 - ISF : adopter immédiatement une possibilité de payer tout son ISF par un investissement de 2 fois (à préciser) le montant de l'ISF dans des sociétés innovantes. Idem pour l'Impôt sur le Revenu. Sans plafonnement.

2 - Un signal fort pour les innovateurs entrepreneurs : pour leur calcul de retraite, retour à une référence sur 15 ans pour tous les dirigeants d'une société innovante. (PME innovante au sens de la Loi OU toute société ayant mobilisée plus de 500.000 Euros pour développer les application d'un brevet OU avis d'une commission)

3 - Exonération fiscale pour les revenus d'un brevet détenu par une personne physique, résidant en France, sous réserve de réinvestissement dans le capital des sociétés innovantes.

4 – Montée en puissance de l'assurance vie de 500 M d'Euros supplémentaires par an pour le financement du capital risque et développement (hors LBO). Objectif de 5 Milliards/an dans 10 ans.

5 – Abaissement immédiat de l'impôt sur les revenus du capital et sur les plus-values, entre 25 et 30%.

6 – Transparence fiscale pour les investissements en capital-risque étendue à l'IR.

7 – Création d'un Délégué Interministériel à l'Innovation auprès du Premier ministre et fusion des différents conseils en un Conseil National de l'Innovation (Conseil National d'Ethique, Conseil National du Numérique, Conseil d'Analyse Economique etc...)

Synthèse (provisoire) de notre analyse des réponses et des débats, rédigée sous la direction de P. Noailles-Siméon, Secrétaire Général du Collectif – www.ci2017.org

Le collectif innovation est formé de 20 organismes : *Association des Instituts Carnot - IESF (Ingénieurs et de scientifiques de France), CPME (Confédération des PME), Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale, France Angels, France Clusters, France Biotech, Association des Structures de Recherche sous Contrat, Association Française des Investisseurs pour la Croissance, Capintech, Croissance Plus, Retis Innovation, AFPC (Pôles de compétitivité), Forum Aténa, Association des Conseils en Innovation, la Revue du Financier, Valeurs Vertes, l'Association Française pour l'Avancement des Sciences, Forum européen des politiques d'innovation.*

ESSAI D'ÉVALUATION du Niveau d'adhésion à un consensus virtuel - notes de 0 à +3 // *Appréciations réalisées par le rédacteur*

| Formulation du consensus proposée | François Fillon | Marine Le Pen | Emmanuel Macron | Jean-Luc Mélenchon | N. Dupont-Aignan | Nathalie Arthaud | Poutou | Jacques Cheminade | Hamon |
|--|---------------------------------|---------------|----------------------|--------------------------------|------------------|--------------------------------|--------------------------------|-------------------|--------------------------------|
| 1 – L'innovation pour créer des emplois | 3 | 3 | 3 | 3 Filières d'avenir | 3 | 0 | 0 | 3 | 3 Écologie |
| 2-L'entrepreneuriat pour sortir de la crise | 3 | 2 | 3 | 2 | 3 | 0 | 0 | 3 | 3 |
| 3 – Financer l'innovation jusqu'à dimension mondiale | 3 | 2 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 2 | 2 |
| 4 – Recherche mixte ET formation prof. autonome | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 2 | 1 |
| 5 – Organisation interministérielle de l'innovation | 1 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 2 | 1 |
| 6 – Corriger le principe de précaution | 0 Principe de responsabilité | 1 | 1 Expérimentation | 0 Maintenir le PP en l'état | 2 | 0 Maintenir le PP en l'état | 0 Maintenir le PP en l'état | 2 | 0 Maintenir le PP en l'état |
| 7 – maintenir une souveraineté juridique | 2 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 1 |